

Protocole de levée de préavis de grève
relatif au préavis déposé à la Fabrique par les organisations syndicales
CFDT, CGC, CGT, FO et SNJ le 10 février 2026

Le 10 février 2026, les organisations syndicales du Siège (CFDT, CGC, CGT, FO et SNJ) ont déposé un préavis de grève à la Fabrique à durée illimitée à partir du 16 février 2026 relatif aux moyens de fabrication des éditions d'information du Siège.

Lors de la réunion de négociation en date du 13 février 2026, la Direction a reprécisé son souhait de garantir un cadre de travail serein afin d'éviter tout amalgame entre des ajustements opérationnels de court terme et le projet structurant Genesys. A ce titre, la Direction, a décidé de suspendre la mise en œuvre des optimisations visées dans le préavis, et ce jusqu'à la fin complète du processus d'information-consultation relative à Genesys. S'agissant de la vacation des machinistes sur l'édition PIDF visée par le même préavis, elle sera redéployée sur des activités de fabrication et de production d'émissions assurées par le centre d'exploitation nord de la direction des moyens de fabrication.

Cette suspension a un seul objectif : permettre un échange clair et complet avec les élus sur le projet Genesys, sans interférence avec des mesures opérationnelles qui ne relèvent pas du même périmètre.

Par ailleurs, il est rappelé que les évolutions relatives aux modes d'exploitation sont présentées dans le dossier d'information-consultation et s'inscrivent dans une trajectoire de mise en œuvre progressive jusqu'en 2030, conformément au programme Cap Éditions, telle que présentée dans le cadre d'une démarche de dialogue régulier.

Enfin, la direction s'engage, pour les salariés concernés, à étudier et évaluer l'impact des évolutions de planification sur les éléments variables de salaire liés à ces vacations et à présenter l'état des lieux aux organisations syndicales représentatives du Siège.

La signature du présent protocole d'accord vaut levée immédiate du préavis.

Fait à Paris,
Le

Pour la direction	
Pour la CFDT	
Pour la CGC	
Pour la CGT	

Pour FO	
Pour le SNJ	